

**Note de gestion du RIFSEEP des travailleurs sociaux :
suite mais pas encore fin !!!!
le boycott des statistiques toujours d'actualité ...**

Le 20 juin dernier, s'est déroulée la réunion de concertation et de cadrage de la note de gestion qui doit être rédigée par la DRH sur le fonctionnement du RIFSEEP des assistants sociaux et des conseillers techniques.
FO PREFECTURES avait fait des propositions concrètes que nous vous avons données lors de la dernière bilatérale.
Sur les propositions que nous avons faites, le DRH nous a indiqué qu'elles ne pouvaient être toutes retenues.
Il nous a précisé qu'il était intervenu auprès de la DGAFP pour indiquer les difficultés d'adapter cette réforme à notre métier.
Il nous a confirmé aussi que, compte tenu de la réforme en cours pour la filière sociale et son éventuel reclassement en cat. A pour 2017, les mesures actuelles seraient uniquement prises pour un an ...
Nous lui avons alors répondu que pour le moment sur la réforme de la catégorie A, nous n'avions que des engagements oraux et que d'ici là il pouvait se passer bien des choses ...

Sur le classement en groupe de fonction :

Le DRH accepte de défendre auprès de la DGAFP notre revendication de classer ASS et ASS P dans le même groupe de fonctions en reconnaissant que nous avons tous les mêmes missions, les mêmes contraintes et les mêmes qualifications.

Pour l'administration il leur paraît quand même plus avantageux et plus juste d'avoir la possibilité d'évoluer d'un groupe à l'autre en proposant un groupe de fonctions par grade.

Nous leur avons rappelé que ce n'était pas réglementaire, que c'était cette nouvelle prime qui n'était pas juste, et qu'elle était inadaptée à notre métier et notre organisation ! Ce qu'il a reconnu également.

Nous sommes donc restés sur notre position: le classement pour tous les ASS et ASS P en groupe 1. Attendons la position de la DGAFP



dreamstime.com

La clause de révision quadriennale :

Il propose de la descendre pour notre corps à trois ans pour compenser notre impossibilité de mobilité fonctionnelle et donc de faire évoluer notre IFSE.

Il précise que la SDASAP écrira aux préfets. L'avis et les propositions des CT locaux devront être pris en compte.

Reste en suspend la question de son systématisme ou pas, et de l'arbitrage de la DGAFP sur les modalités concrètes (pourcentages, taux, etc....).





Les montants de revalorisation (mobilité, changement de grade, etc..) :

Le DRH a accepté de les réajuster plus favorablement et de les caler sur les montants proposés aux secrétaires administratifs de classe exceptionnelle pour les ASS et ASS P et aux attachés pour les CTSS.

Pour le CIA (part variable) :

Il souhaite également l'harmoniser avec les autres corps de même catégorie et accepte d'introduire dans la note l'obligation de consultation du CTR. Pour les ASS et/ou les ASS P qui ne percevront pas de CIA en fin d'année, il sera demandé aux RH de justifier par écrit à la centrale les raisons d'exclure des collègues de ce dispositif. Ce qui c'est passé en fin d'année pour certains de nos collègues, qui n'ont pas perçu de réserve d'objectifs, ne devrait plus se reproduire.

La revalorisation générale pour tous du montant global de notre prime annuelle :

Sur ce sujet, rien de concret à part nous dire que cela ne pouvait pas se faire par le RIFSEEP mais peut être par une mesure spécifique catégorielle. ***Pourquoi pas ...***

Mais pour le moment, nous n'avons aucune autre proposition.

EN RESUME :

Un DRH encore une fois à notre écoute et ayant accepté certaines propositions.

Cependant, pour le moment, nous n'avons rien d'écrit.

NE LÂCHONS PAS LA PRESSION, nous n'avons rien obtenu sur la revalorisation générale du montant de notre prime annuelle, contrairement à ce que nous avait laissé entendre le secrétaire général que nous avons rencontré en février.

DONC le boycott des statistiques reste toujours d'actualité !!!

Nous vous tiendrons informés de la suite ...

FO
Préfectures